

Liquidation des sociétés holdings

Paris, le 22 avril 2024

Dans le prolongement de leur communiqué du 28 mars 2024, Rallye, Foncière Euris, Finatis et Euris annoncent que le Tribunal de Commerce de Paris a décidé ce jour l'ouverture de procédures de liquidation judiciaire.

Les sociétés Rallye, Foncière Euris et Finatis ont sollicité la suspension de la cotation de leur action et des autres instruments cotés émises par elles, avec effet à compter du 22 avril (post-cloture).

Il n'est pas envisagé que la cotation reprenne et les actions et autres instruments cotés devraient être radiés de la cote dans le cadre de la procédure de liquidation judiciaire.

Contact presse :

PLEAD

Étienne Dubanchet +33 6 62 70 09 43 etienne.dubanchet@plead.fr